
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 17 OCTOBRE 2016 à 18 :30 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le lundi 17 octobre à 18 :30 h et présidée par le maire Kenneth Coates.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 5: Denis Allaire
 Siège no 6: Gray Forster

Siège no 4: Line Cloutier

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Les membres du conseil ont tous reçus l'avis de convocation.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 17 OCTOBRE 2016 à 18 :30 heures

ORDRE DU JOUR

La présente séance a été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil pour traiter des sujets suivants :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation des soumissions pour les travaux au bureau municipal (plate-forme élévatrice)
- 4.- Adoption du règlement modifiant le règlement 2016-01 (Limite de vitesse)
- 5.- Acceptation des travaux provisoires chemin Dearden – retenue
- 6.- Suivi du remboursement aux producteurs assidus –l'été 2016
- 7.- Période de questions
- 8- Fermeture de l'assemblée

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2016-191

résolution no 2016-191

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-192

résolution no 2016-192

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que rédigé.

A D O P T É E

3- ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX AU BUREAU MUNICIPAL (PLATE-FORME ELEVATRICE ET FENESTRATION)

ATTENDU que la municipalité du canton de Westbury a procédé par appel d'offres public pour la construction d'une plate-forme élévatrice et de la fenestration de l'Hôtel de Ville en date du 11 octobre 2016 tel que mentionné au devis préparé par la firme Architech Design;

ATTENDU que la municipalité a reçu 7 soumissions conformes selon le devis préparé par la firme Architech design ;

2016-193

résolution no 2016-193

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury accepte la soumission de Constructions Guy Sébas au montant de 115 300.00\$ en plus des taxes applicables pour la construction de la plate-forme élévatrice et de la fenestration du 2^e étage de l'Hôtel de Ville.

QUE le maire, M. Kenneth Coates et la directrice générale, Mme Adèle Madore soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Westbury tous les documents.

A D O P T É E

4.- RÈGLEMENT 2016-04 MODIFIANT LE REGLEMENT NO. 2016-01 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR CERTAINS CHEMINS

Attendu que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

Attendu qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du conseil municipal de la municipalité du canton de Westbury tenue ce 3 octobre 2016 et est inscrit au livre des délibérations.

EN CONSÉQUENCE,

2016-194

résolution no 2016-194

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

que l'article 2 du règlement numéro 2016-01, qui se lit comme suit;

ARTICLE 2

50km/heure

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/h :

sur les chemins terminés en cul de sac, c'est-à-dire : chemins Lipsey est, Lipsey ouest, rang 1 est et ouest, Loisselle, Willard, Frisina, Vincent;

sur les chemins en milieu rural, présentant un développement résidentiel : chemins Dearden, Godbout, Allaire, Roy et Girard;

sur les chemins de transit et locaux avec présence de piétons, cyclistes, transport en commun par autobus scolaires : rue Angus nord, chemin Martineau, chemin Grenier, chemin Gosford Est et chemin Gosford Ouest

soit modifié par le texte qui suit;

ARTICLE 2

50km/heure

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/h :

sur les chemins terminés en cul de sac, c'est-à-dire : chemins Lipsey est, Lipsey ouest, rang 1 est et ouest, Loisselle, Willard, Frisina, Vincent;

sur les chemins en milieu rural, présentant un développement résidentiel : chemins Dearden, Godbout, Allaire, Roy et Girard;

sur les chemins de transit et locaux avec présence de piétons, cyclistes, transport en commun par autobus scolaires : rue Angus nord, chemin Martineau, chemin Gosford Est et chemin Gosford Ouest

Kenneth Coates, maire

Adèle Madore, g.m.a.,
directrice générale et secrétaire-trésorière

ANNEXE A

Liste des chemins et plan de signalisation pour chemin Gosford est et chemin Gosford ouest

Nous soussignés, Kenneth Coates, maire et Adèle Madore g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière du canton de Westbury certifions que le règlement no 2016-04 intitulé " **RÈGLEMENT NO. 2016-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR CERTAINS CHEMINS**

a suivi les étapes suivantes :

- avis de motion donné par Réjean Vachon Vachon, ce 3 octobre 2016;
- adoption du présent règlement le 17 octobre 2016

- publication le 18 octobre 2016
- transmis au ministère des Transports ce 18 octobre 2016;
- transmission à la Sûreté du Québec après son adoption;

Donné à Westbury le 18 octobre 2016.

Kenneth Coates, maire

Adèle Madore, g.m.a.
dg et sec.-trés.

5.- ACCEPTATION DES TRAVAUX PROVISOIRES CHEMIN DEARDEN – RETENUE

ATTENDU que l'inspection des travaux a été faite le 30 septembre 2016 sur le chemin Dearden ;

ATTENDU que des correctifs ont été demandés au contracteur, Excavation Steve Leblanc dans une lettre datée du 19 septembre 2016 ;

ATTENDU que les correctifs ont été faits pour le 30 septembre 2016 et inspecté afin de libérer la retenue de 5% ;

2016-195

résolution no 2016-195

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la directrice générale procède au paiement pour les travaux effectués sur le chemin Dearden excluant le 5% de retenue selon le rapport déposé par l'ingénieur, M. Lauréat Thériault.

QUE le rapport déposé par l'ingénieur mentionne qu'après l'inspection des travaux correctifs que les ouvrages ont été exécutés de façon satisfaisante et que la municipalité entend porter une attention particulière aux entrées (incluant les tuyaux) durant la garantie de 2 ans.

QUE le montant de 112 205.30 \$ en plus des taxes applicables soit effectué à la compagnie Excavation Steve Leblanc pour les travaux du chemin Dearden.

QUE la dernière retenue de 5% sera libérée après le délai de garantie de deux (2) ans.

A D O P T É E

6.- SUIVI DU REMBOURSEMENT AUX PRODUCTEURS ASSIDUS – L'ETE 2016

ATTENDU que le comité du marché public dans sa « Politique d'accès au Marché public de Westbury » a accepté au point 2. Procédures d'allocation d'espace qu'une promotion s'appliquera aux producteurs qui adhéreront à l'abonnement de saison de 200 \$ et qui auront été présents treize (13) semaines sur quatorze (14), ils pourront bénéficier de 50% de rabais sur leur adhésion ;

2016-196

résolution no 2016-196

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury rembourse 100\$ à chacun des producteurs qui ont été assidus au marché public soit ceux qui ont participés durant au moins 13 semaines sur les 14 semaines d'ouverture du marché.

QUE le remboursement soit fait à 5 producteurs/transformateurs :

- Serres Bo-Jardins
- Ferme Renaissance
- Ferme Sabot d'Or
- Ferme jardins des Bocages
- Herboristerie Parômel

7.- PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question

8- FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2016-197

résolution no 2016-197

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 18 heures 40 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

MAIRE de Westbury

Directrice générale et secrétaire-trés.

.....
Kenneth Coates

.....
Adèle Madore